

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 27 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 27 AVRIL 2026 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – MARCAILLOU – MAURY – BROUSSE – DUVERT – AZEMA – LEVEJAC – LEROY – ALIBERT-BAILLY – MONDON.

Absents excusés : MM. et Mmes COULONVAL – SALANDINI – TUVERI – SAURY.

Mme SAURY a donné procuration à M. Alain MARTY.
Mme Joëlle LEVEJAC est arrivée en cours de séance.

Compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Une remarque a été émise concernant l'excédent de financement au titre de l'investissement.

Il était indiqué – 218 106.80 € alors qu'il est de + 218 106.80 €.

Il est demandé de rectifier cette erreur.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

FISCALITE 2026 : VOTE DES TAUX.

M. le Maire propose à ses collègues une augmentation du taux de la fiscalité de 2 %.

Il rappelle que cette décision est liée à l'évolution des bases fiscales qui s'élève pour cette année à 0.9 %.

De plus, des frais supplémentaires sont prévus sur le budget avec notamment l'embauche d'un ASVP.

Il rappelle également, que lorsque l'augmentation des bases a été de 7 % en 2024, la commune a baissé les taux de 3.5 %.

D'une manière générale, afin de ne pas trop augmenter les contraintes fiscales des contribuables, l'augmentation se situe entre 2 et 3 %.

Accord unanime du Conseil Municipal sur les taux suivants :

| Taxes | Bases d'imposition prévisionnelles 2026 | Taux votés | Produits attendus |
|-------------------------|-----------------------------------------|------------|-------------------|
| Taxe Foncière Bâtie | 980 700 | 49.30% | 483 485 € |
| Taxe Foncière non Bâtie | 23 500 | 103.80 % | 24 393 € |
| Taxe d'habitation | 85 200 | 22.85 % | 19 468 € |

Accord unanime du Conseil.

EMPRUNT 250 000 €.

M. le Maire informe ses collègues, qu'afin de financer des projets structurants comme l'extension du centre médical, il y a lieu de solliciter un prêt d'un montant de 250 000 €.

L'annuité de cet emprunt correspond à la disponibilité d'un emprunt achevé en 2025 (bâtiment technique).

Trois organismes financiers ont été consultés :

- L'Agence France Locale,
- La Banque Postale,
- La Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon.

M. le Maire indique que La Banque Postale a fait la proposition la plus intéressante avec un taux fixe de 4.09 %. Les versements trimestriels s'élèveraient à 4 922.70 € pour une annuité d'environ 20 000 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- APPROBATION DU BUDGET 2026.

M. le Maire remet une note brève et synthétique à l'ensemble des conseillers se rapportant à l'ensemble des décisions à prendre en compte concernant le budget 2026 et présente les prévisions budgétaires et les propositions financières établies par la commission des finances :

Dépenses de fonctionnement : 1.859.300 €

- Charges à caractère général : 429.580 €
- Charges de personnel : 543.000 €
- Autres charges de gestion courante : 108.520 €
- Charges financières : 29.995,64 €
- Un virement de 748 204,36 € sera affecté en section d'investissement afin d'équilibrer les dépenses d'investissement.

Accord unanime du Conseil Municipal pour toutes les décisions.

Recettes de fonctionnement : 1.859.300 €

- Atténuation de charges : 9 000 €,
- Produits de services : 124.650 €,
- Impôts et taxes : 755.600 €,
- Dotations et participations : 280.840 €,
- Autres produits de gestion courante : 80.500 €,
- Autres produits financiers : 6 000 €,
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté de 596.510,36 €,
- Opérations patrimoniales : 6.100 €,
- Produits exceptionnels : 99,64 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Les dépenses d'investissement : 1.584.500 € tiennent compte des programmes suivants

- Informatisation mairie : 5.000 €
- Gros travaux voirie : 20.000 €
- Gros travaux bâtiments : 20.000 €
- Unité touristique camping : 30.000 €
- Travaux éclairage public Peyre Fiche/Malbirado : 63.700 €
- Terrain de foot : 20.000 €
- Gros travaux école primaire : 279.378,27 €
- Acquisition divers terrains : 5.000 €
- Vidéoprotection : 10.000 €
- P.L.U. : 10.000 €
- Cadre de vie 2026 : 40.000 €
- Aménagement traversée village : 10.000 €
- Aménagement cœur de village : 96.000 €
- Parcours sportif : 40.000 €
- Extension centre médical : 540.000 €
- Local ASVP : 60.000 €
- Chaudière bois école maternelle : 68.000 €
- Travaux de conformité de l'éclairage public (Eglise, boulodrome) : 53.100 €

Recettes d'investissement : 1.584.500 €

La partie recettes se compose principalement du remboursement de la TVA 2025 (34.000 €), de la taxe d'aménagement (12.000 €) de l'excédent (185.591,73 €), des subventions (354.203,91 €), du virement de la section de fonctionnement (748.204,36 €) et d'un emprunt de 250.000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2026 ainsi présenté, selon les grandes lignes suivantes :

Section de fonctionnement : 1.859.300 € - Section d'investissement : 1.584.500 €

Concernant l'investissement de la voirie communale.

M. le Maire rappelle que la commune est adhérente au SIC de La Redorte depuis 2017, l'ensemble des travaux de voirie sont réalisés par cette structure.

Le programme pour 2026 et 2027 a été établi en liaison avec le SIC et porte principalement sur :

- Le parking de la Salle Polyvalente,
- Diverses rues du village,
- Le parking du centre médical,
- Espace démolition « BENIT ».

Avec un besoin de financement de 180 000 €.

M. le Maire propose à ses collègues de solliciter le SIC pour ce montant avec un remboursement par fiscalisation.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- MISSION TECHNIQUE : LOCAL ASVP.

M. le Maire rappelle à ses collègues que M. Raymond PAULY, architecte a été sollicité pour établir le permis de construire et l'estimation des travaux d'un local pour l'ASVP, sur le site du bâtiment des services techniques.

Au regard de l'estimation établie qui s'élève à **107 099.56 € H.T.**, M. le Maire propose au Conseil de renoncer à ce projet et de trouver une solution moins onéreuse.

Il demande cependant au Conseil Municipal d'approuver la mission de l'architecte qui s'élève à **10 442.21 € H.T.** pour une mission complète.

Il indique que ce dernier a réalisé l'établissement du permis de construire et l'avant-projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire de renoncer au projet et de trouver une solution moins onéreuse et donne son accord pour régler les prestations réellement réalisées par M. PAULY, architecte qui s'élèvent à environ 4 000 €.

- DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS.

Commission d'Analyse des Offres (3 membres titulaires, 3 suppléants).

M. le Maire informe ses collègues d'une erreur lors de la nomination des membres de la commission arrêtée lors du dernier conseil.

En effet, le Maire est membre de droit ce qui a nécessité la démission des personnes retenues précédemment et de réaliser un nouveau vote.

Il propose aux membres du Conseil la nouvelle commission en tenant compte du respect de la réglementation :

Membres titulaires : M. BENOIT, M. COULONVAL, M. LEROY,

Membres suppléants : M. MAURY, Mme ALIBERT-BAILLY, Mme MARCAILLOU.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Commission Communale des Impôts Directs (6 titulaires, 6 suppléants).

A la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques il a été proposé une liste de 24 personnes contribuables sur la commune en vue de désigner 6 titulaires et 6 suppléants pour la commission communale des impôts directs. Une proposition de liste de noms est présentée aux membres du Conseil.

Cette liste de propositions sera transmise au service des impôts qui effectuera un choix.

Accord unanime à l'unanimité.

- RETROCESSION DE CONCESSION CIMETIERE.

Cette question est annulée, compte tenu que les personnes concernées par cet achat ont décidé de renoncer à la transaction.

- AGENCE FRANCE LOCALE : GARANTIE 2026.

M. le Maire indique à ses collègues que compte tenu que la commune n'a pas retenue l'Agence France Locale pour le prêt de 250 000 € précédemment énoncé, il n'y a pas lieu de solliciter la garantie pour 2026 auprès de cet organisme.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

- M. AZEMA indique qu'une réunion aura lieu avec le FC Villegly, le mardi 28 avril, au complexe sportif afin de réfléchir à une manifestation pour célébrer les 50 ans du club.
Il rappelle le contrat de la commune avec les éditions Média Plus pour la réalisation du plan du village qui est en cours de finalisation.
Il rappelle que le contrat avec cette société prend fin cette année.
- Mme MARCAILLOU fait le compte rendu de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 00.

Le Maire,



Alain MARTY

